

Finalement, quoique l'accord fasse mention du Cambodge et du Laos, aucun arrangement précis n'a été envisagé pour étendre le cessez-le-feu et le règlement à ces deux pays, et on ne semble pas avoir l'intention de les inviter à participer à la Conférence internationale. Nous pouvons seulement espérer, qu'au cours des prochaines semaines, les effets de la cessation des hostilités au Vietnam s'étendront à ces deux pays, de sorte que les hostilités cessent dans toute l'Indochine. En fait, il est décevant que la participation asiatique à l'ensemble des arrangements soit si faible. L'absence du Japon et des pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, à l'exception de l'Indonésie, est particulièrement frappante.

Certaines de ces lacunes font actuellement partie intégrante des arrangements. D'autres pourraient être modifiées à la Conférence internationale et d'autres encore pourraient être comblées ou atténuées si les Parties intéressées et nos associés au sein de la commission témoignent d'assez de bonne volonté et d'assez de détermination pour assurer le bon fonctionnement et l'efficacité de la commission. Nous veillerons et travaillerons à cette fin.

Je n'ai pas cherché, dans mes remarques, à faire le genre de critique facile que ceux qui n'ont pas participé à l'élaboration pénible de l'accord peuvent toujours se permettre envers ceux qui y ont travaillé. Les négociations de cet accord ont indubitablement été extrêmement difficiles. Qu'il y ait eu un accord tient déjà du prodige. Je ne prétends pas que les circonstances auraient permis un meilleur arrangement. Ce que je m'efforce de faire, du point de vue d'un membre consciencieux de la CICS, c'est d'établir l'ampleur de la tâche qu'on nous a attribuée et la pauvreté apparente des moyens dont nous disposons pour l'accomplir. Je ne cherche pas à établir une sorte de supériorité morale imaginaire. J'essaie plutôt d'expliquer les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas prendre un engagement indéfini, d'exposer à la Chambre et aux Canadiens les divers problèmes qu'il est possible de prévoir et qui nous ont portés à signifier aux intéressés que nous pourrions éventuellement nous retirer de la commission.

Nous ferons notre possible pour atténuer les effets de ces lacunes par nos propres efforts, par la manière dont nous aborderons les opérations de la commission et notre participation à ses activités. J'ai parlé, entre autres choses, de la règle d'unanimité. Nous sommes déterminés à ne pas nous laisser frustrer par elle. Un moyen que nous comptons mettre en oeuvre à cette fin est de faire en sorte que la commission, ses activités et ses débats soient aussi ouverts et publics que possible. Nous estimons que nous serons libres de communiquer nos opinions et nos divergences d'opinions avec les autres délégations à toute personne ou organisation lorsque nous le jugerons à propos, ou au public et à la presse. Cela s'applique à la règle de l'unanimité et à toute autre disposition du cessez-le-feu qui pourrait nous réduire à l'inactivité ou à l'inefficacité.

Pendant soixante jours, nous allons tout mettre à l'essai: la viabilité et l'efficacité des dispositions de surveillance internationale, la volonté et la détermination dont les Parties et nos collègues au sein de la commission feront preuve pour assurer le fonctionnement des accords et de la commission. Nous nous mettrons également à l'épreuve ainsi que notre aptitude à assurer le succès de la commission. Durant soixante jours, nous